

NOYERS-SUR-JABRON le 8 décembre 2014

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er Décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à VALBELLE, salle Montébelle sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE.

Présents : Mesdames Marie-Claude BUCHER, Annick LATIL, Mireille IRVOAS, Messieurs Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Pierre Yves VADOT, Raymond GROS, , Hervé DUMAS, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Jean-Paul CROUVIZIER, François HUGON, Brice CHADEBEC, , Antoine POLATOUCHE, Jean-Noël PASERO, Michel WATT.

Absents excusés : Mesdames Anne MADDALON, Messieurs Thierry BELLEMAIN, Didier BRETON, Yaneck ROUSSELET, Christophe BLANCARD.

Pouvoirs : 2 ; Mme MADDALON à M. COUTELLE, M.ROUSSELET à M. HUGON.

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé DUMAS.

Convocation du 18/11/2014.

Nombre de conseillers en exercice : 21.

Présents : 16. Absents excusés : 5.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de VALBELLE, Pierre-Yves VADOT qui accueille cette réunion et rappelle le compte rendu de la réunion précédente lequel est adopté à l'unanimité.

1. MISSION ENFANCE JEUNESSE : ATTRIBUTION DU MARCHE.

Dans le cadre de ce marché une seule offre a été reçue, celle de Sport Objectif Plus, organisme titulaire du marché 2014. Il ressort de l'examen de ce dossier une augmentation importante, due en partie à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

Le marché 2014 s'élevait à la somme de : 113 925 € pour l'année.

Le marché 2015 s'élève à la somme de : 132 395 € pour l'année

Monsieur HUGON demande à voir le budget recette du service.

Pour 2014 les recettes se sont élevées à la somme de 11840 €.

Le Conseil Communautaire ne veut pas supporter cet écart soit une somme voisine de 7 000 €.

Il est décidé de contacter l'Association Sport Objectif Plus afin de revoir le tarif appliqué pour 2015 et négocier une baisse du marché.

Monsieur VADOT indique qu'il y a possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Général. Il se charge de demander des renseignements à ce sujet

2. PARKING CENTRE DE SECOURS.

Monsieur le Président rappelle que le revêtement du parking du Centre de Secours réalisé il y a peu de temps par la CCVJ est partiellement dégradé. Devant le montant des travaux à réaliser, une demande a été faite auprès du SDIS. Celui-ci indique que les budgets 2014 et 2015 ne permettront pas de réaliser ces travaux qui n'ont pas un caractère d'urgence.

3. LOCATION DES SALLES POUR LA MISSION ENFANCE JEUNESSE.

Monsieur le Président rappelle ce dossier déjà évoqué en Conseil Communautaire. Madame IRVOAS demande des précisions, afin de pouvoir donner des explications au conseil municipal de St-Vincent, sur le mode de calcul qui ne prend pas en compte le nombre d'enfants fréquentant les salles mais seulement les superficies. Il lui est répondu que c'est la CAF qui a donné ce mode de calcul.

A l'unanimité il est décidé de louer pour l'année 2015 les salles des communes de VALBELLE, NOYERS-SUR-JABRON et LES OMERGUES, communes qui ont délibéré sur cette problématique selon les tarifs suivants :

- VALBELLE, salle Montébelle : 6 195 € par an
- NOYERS-SUR-JABRON: 1 184 € par an ;
- LES OMERGUES : 943 € par an ;

Pour la Commune de SAINT-VINCENT-SUR-JABRON, il faudra attendre que le Conseil Municipal de cette collectivité délibère.

4. RAPPORT COLLECTE ORDURES MENAGERES.

Le rapport annuel sur la collecte et le traitement des ordures ménagères a été adressé à tous les conseillers. Il a été préparé et rédigé par Madame Angélique LATIL du SMITOM du SISTERONNAIS.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Benjamin TOCON qui intervient pour expliquer la dissolution du SMITOM à venir, programmée pour la fin d'année 2014. Après débat, il indique que la Communauté de Communes devra délibérer pour demander sa sortie du SMITOM et son entrée au SYDEVOM, avec lequel une convention sera établie très prochainement pour qu'il n'y ait pas de rupture du service public le temps que l'adhésion soit effective.

Il n'ya aura pas d'incidence financière pour la CCVJ : collecte à l'identique, traitement également mais facturé directement par le SYDEVOM. Il sera toujours possible d'accéder à la déchetterie de RIBIERS et les containers de tri sélectif seront rétrocédés à l'EPCI.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité sa sortie du SMITOM et son adhésion au SYDEVOM.

5. ACQUISITION LOGICIEL GESTION FINANCIERE.

Après présentation du devis de la société Berger Levrault qui propose le logiciel eMagnus au tarif de 1 222 € HT, le Conseil à l'unanimité accepte l'acquisition de ce logiciel.

Il est indiqué qu'il y a d'autres possibilités en matière de logiciel de finances communales ou intercommunales et qu'il faudra en tenir compte à l'avenir.

6. QUESTIONS DIVERSES:

- Transport des Enfants Service Enfance Jeunesse : Monsieur Hervé DUMAS demande pour quelle raison le transport des enfants s'effectue du bas de la Vallée vers le haut lorsque le Centre de Loisirs lors des vacances scolaires est établi aux OMERGUES et jamais dans l'autres sens lorsque des activités sont proposées pour les vacances à VALBELLE, NOYERS ou SAINT-VINCENT. Une réponse sera demandée au Directeur du Service Enfance Jeunesse.

- Il est indiqué qu'une pétition circule sur INTERNET au sujet du remboursement partiel par la CCVJ du Transport Scolaire 2013/2014, soit un montant variant de 100€ par enfant (LES OMERGUES) à 29 € par enfant à BEVONS. Monsieur WATT indique qu'il faudrait voir les finances de la CCVJ afin de savoir s'il est possible d'aider les familles concernées.

- Monsieur HUGON fait lecture d'une nouvelle compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui pourrait être attribuée aux Communauté de Communes.

La séance est levée à 20 heures 05.

Le Président,

Alain COSTE.